



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 15 mai 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Sylvain HAGER, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis CASTAN, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants

Mme Béatrice TEROL représentant Mme Sylvie LERMET

M. Patrick BOURRAND FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES

M. Jean-Michel GUITTARD donne procuration à M. Sylvain HAGER

Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à Mme Alba PALOMARES

M. Alain JARLET donne procuration à Mme Martine GIL

M. Jacques ROMERO donne procuration à M. François ANGLADE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

111-2023 : Compte rendu des décisions du Président

Le PRESIDENT de la Communauté de Communes les Avant-Monts,

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-10, L2 122-22 et L2 122-23,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°078-2020 du 27 juillet 2020 donnant délégation de signature au Président,

036-2023 : Mise en place d'analyse de la pratique professionnelle pour les assistantes maternelles

VU l'intérêt et la nécessité de la mise en place d'analyses de la pratique professionnelle pour les assistantes maternelles afin de répondre aux missions du Relai Petite Enfance

CONSIDERANT la convention établie avec Mme Corinne Duhamel – Besson, psychologue, pour une rémunération sur la base d'un forfait de 80 € / heure avec un maximum de 6 heures trimestrielles.

VU l'obtention d'un bonus CAF de 3000 € si les missions imposées sont réalisées.

DECIDE

La mise en place des analyses de la pratique professionnelle, animées par Mme Corinne Duhamel-Besson psychologue, pour les assistantes maternelles volontaires du territoire.

Le financement de cette action sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget de fonctionnement de l'exercice 2023 Service 10.

037-2023 : Campagne publicitaire 2023 – Budget Office du Tourisme

VU l'avis du Conseil d'exploitation en date du 22 Février 2023, validant notamment le plan de communication de l'année 2023,

VU le plan de communication de l'Office du tourisme pour la saison 2023 et les propositions de Radio Vinci Autoroutes pour une campagne ciblée de 30 messages sur le bassin Toulousain en Avril, de l'Agence AOC pour une parution dans l'édition bimestrielle d'été du Olé Magazine et de l'Agence Midi Média pour une demi page dans le guide d'été Hérault Ouest diffusé à 71 000 exemplaires dont le budget total correspond à 4 599,75€HT, soit 5 519,70€TTC,

Le Président DECIDE de valider le devis proposé par la SARL Régie Fréquence, sise 18, Boulevard Guey 13012 Marseille, SIRET 347 768 459 00047 d'un montant de 2474,00 € HT soit 2968,80 € TTC pour une campagne Vinci Autoroutes de 30 messages de 30 secondes sur 6 jours en Avril,

Le Président DECIDE de valider le devis proposé par la SNC L'agence Rue du Mas de grille – 34430 ST JEAN DE VEDAS CEDEX - SIRET 404 010 209 00017 d'un montant de 1280,95 € HT soit 1537,14 € TTC pour une insertion publicitaire d'une demi page dans le Guide été Hérault Ouest couvrant Juin et Juillet en deux distributions et 71 000 exemplaires,

Le Président DECIDE de valider le devis proposé par la Société Agence AOC, sise 2001, traverse de Colombiers 34 500 BEZIERS - SIRET 350 284 535 00050 d'un montant de

844,80 € HT soit 1013,76 € TTC pour une insertion publicitaire d'une page intérieure dans l'édition bimestrielle de Juillet Août 2023 avec double tirage et double diffusion.

Le Président dit que cette dépense de fonctionnement est prévue au budget annexe de la collectivité correspondant à la régie autonome de l'Office du Tourisme.

038-2023 : Animation touristique pour le Marché de Producteurs de Pays à Magalas – Régie Office du Tourisme

Vu la proposition du 16 Mars de l'Agence artistique L'Art ou Tourne pour l'animation musicale du Marché locavore du 10 Juin 2023 à Roujan pour un montant de 270 TTC ;

Vu l'avis du Conseil d'exploitation en date du 22 février 2023,

Le Président DECIDE de valider le devis de l'Agence artistique L'Art ou Tourne – SIRET 497 767 145 00012 – sise 9 rue de la Clairette – 34410 SERIGNAN – pour l'animation musicale du Marché Locavore du 10 Juin 2023 à Roujan pour un montant de 270 TTC ;

039-2023 : Remplacement du moteur du véhicule immatriculé GB-652-XJ affecté au Service Technique

VU la nécessité de remplacer le moteur du véhicule IVECO immatriculé GB-652-XJ affecté au service Technique de la Communauté de Communes,

VU le devis le mieux disant établi par la société GARCIA POIDS LOURDS sise 1 rue de la féerie, 34630 SAINT-THIBERY d'un montant de 14 951.58 € HT soit 17 941.90 € TTC,

Le Président DECIDE de valider le devis de la société GARCIA POIDS LOURDS sise 1 rue de la féerie, 34630 SAINT-THIBERY pour un montant 14 951.58 € HT soit 17 941.90 € TTC,

040-2023 : Fourniture et livraison d'un pique-nique pour l'animation du 16 Avril 2023 – Relais des Oliviers – Régie Office du Tourisme

Vu la proposition du Relais des Oliviers du 17 Mars 2023 pour le pique-nique de la randonnée commentée « L'Aventure est dans le sac » à la journée le 16 Avril 2023 sur le thème des charbonniers pour un groupe de 30 personnes,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation en date du 22 février 2023,

Le Président DECIDE de valider le devis de la SARL le relais des oliviers – 3, les barraques d'amans – 34 600 FAUGERES, d'un montant de 385 € TTC pour la fourniture et la livraison d'un pique-nique pour 15 adultes et 15 enfants à l'occasion de la randonnée commentée « L'Aventure est dans le sac » à la journée le 16 Avril 2023 sur le thème des charbonniers.

Le Président dit que cette dépense de fonctionnement sera prévue au budget annexe de la collectivité correspondant à la régie autonome de l'Office du Tourisme.

041-2023 : Achat d'un ordinateur – Office de tourisme

Vu la consultation pour l'achat d'un ordinateur portable

Vu la proposition établie par la société ABSYS pour la fourniture et l'installation sur place d'un ordinateur portable correspondant à un montant de 1077,00 € HT soit 1 292,40 € TTC,

Considérant les besoins du service pour le poste de chargé de promotion touristique nécessitant le renouvellement du matériel informatique,

DECIDE

La proposition de la SAS ABSYS sise 229, rue Alphonse Beau de Rochas, PAE de Mercorent, 34 500 BEZIERS, pour l'achat d'un ordinateur portable destiné à équiper le bureau du chargé de promotion touristique de 1077,00 € HT soit 1 292,40 € TTC, est validée.

Le financement de cette prestation sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget annexe en SPIC de la régie Office du Tourisme de l'exercice 2023.

042-2023: Reportage Vidéo 2023 – Régie Office du Tourisme

VU la proposition du pôle Marketing d'Hérault Tourisme pour structurer l'offre autour de récits audiovisuels, co-produire les contenus éditoriaux, mutualiser les coûts de réalisation, assurer le respect des droits d'utilisation et de liberté d'usage réciproque des canaux de diffusion,

VU le résultat de la consultation de vidéastes professionnels menée par notre partenaire pour la réalisation de mini films promotionnels sur le terrain en mode expérientiel, mettant en scène des persona (couple en week-end) et croisant les thématiques et sites incontournables,

Vu le tarif pour une journée de reportage sur 4 lieux de tournage et un livrable d'une minute trente à deux minutes coproduit pour un montant de 2 500 € (non assujetti à la TVA) proposé par l'Association Hérault Tourisme,

Le Président DECIDE de valider le bon de commande de l'Agence de Développement Touristique « Hérault Tourisme » sise Maison du Tourisme, avenue des Moulins – 34184 MONTPELLIER Cedex 4 d'un montant de 2 500 € TTC pour un reportage vidéo cible couple en début de saison.

Le Président dit que cette dépense de fonctionnement sera prévue au budget annexe de la collectivité correspondant à la régie autonome de l'Office du Tourisme.

043-2023 Acquisition de téléphones portables de chantier pour le service technique

VU la nécessité d'équiper les agents du service technique de 5 téléphones portables de chantier,

VU le devis le mieux disant établi par Orange Business Services sise 78, rue des Oliviers de Serres, 75 015 Paris d'un montant de 1499.50 € HT soit 1799.40 € TTC,

DECIDE de valider le devis de la société Orange Business Services sise 78, rue des Oliviers de Serres, 75 015 Paris pour un montant 1499.50 € HT soit 1799.40 € TTC

044-2023 Remplacement de tabliers de volets roulants à la ligue de l'enseignement à Roujan

VU la nécessité de remplacer quatre tabliers de volets roulants du bâtiment de la Ligue de L'enseignement à Roujan appartenant à la CCAM,

VU la consultation effectuée,

VU le devis le mieux disant établi par la société ROQ'ALU sise 4 rue Frédéric Mistral, 34320 ROUJAN d'un montant de 1470.00 € HT soit 1764.00 € TTC,

DECIDE de valider le devis de la société ROQ'ALU sise 4 rue Frédéric Mistral, 34320 ROUJAN pour un montant 1470.00 € HT soit 1764.00 € TTC,

045-2023 Achat ordinateur pour le poste permis de louer et contrôle conformités – service urbanisme

VU la nécessité d'équiper l'agent en charge du permis de louer et du contrôle des conformités d'un ordinateur et de doubles écrans.

Le Président DECIDE de valider le devis de Absys sise 229 rue Alphonse Beau de Rochas PAE Mercorent 34500 BEZIERS d'un montant de 1.026 € HT soit 1.231.20 € TTC

046-2023 Achat d'un nettoyeur haute pression pour le service technique

VU la nécessité d'équiper le service technique de la Communauté de Communes d'un nettoyeur haute pression,

VU la consultation effectuée,

VU le devis le mieux disant établi par la société MIRAGE sise 7 rue de Chiminie, 34300 AGDE d'un montant de 5 205.97 € HT soit 6 247.16 € TTC,

DECIDE de valider le devis de la société MIRAGE sise 7 rue de Chiminie, 34300 AGDE pour un montant 5 205.97 € HT soit 6 247.16 € TTC,

047-2023 Remplacement et réparation des voiles du Moulin de Faugères

VU les dégâts occasionnés lors d'un épisode venteux sur les voiles du Moulin de Faugères nécessitant le remplacement d'une voile et la réparation des autres voiles,

VU le devis établi par Malou Thomas domiciliée 4 Place Centrale à Lautrec (81 440) pour un montant de 820 HT incluant la fabrication d'une nouvelle voile et la réfection des autres voiles ainsi que le remplacement des oeilletons

DECIDE de valider le devis de Malou THOMAS domiciliée 4 Place Centrale à Lautrec (81 440) pour un montant de 820 HT

048-2023 : Don à L'Association FIT'ZEN

Vu le décès d'une conseillère de la Maison France Services de la Communauté de communes,

Compte tenu de son implication dans l'Association FIT'ZEN œuvrant pour la reconstruction par le sport et le bien-être des personnes touchées par la maladie,

Considérant le souhait de la famille,

DECIDE d'octroyer la somme de 200 € à l'Association FIT'ZEN Sport et Bien-être domiciliée 2 Domaine de Fontalinières à Cazouls Les Béziers (34 370)

049-2023 Régie Office du Tourisme – Achats pour le BIT de Faugères

Considérant les besoins d'équipement du bureau d'information touristique saisonnier sur le site des Moulins de Faugères devant ouvrir au public le 15 mai prochain,

VU le résultat de la consultation réalisée pour l'achat d'une vitrine, d'un coffre-fort et d'une armoire métallique

Vu les propositions des entreprises Monsieur Bricolage à Magalas et Rétif Béziers, pour un montant total de 518,83 € HT soit 622,60 € TTC,

Le Président DECIDE de valider le devis n°DEVS3700000383 du 26 Avril 2023 de l'entreprise Monsieur Bricolage – SIRET 44200218400012 – sise ZAE l'Audacieuse nord – 34480 MAGALAS d'un montant de 344,17 €HT soit 413 € TTC pour l'achat d'un coffre-fort petit format et d'une armoire métallique fermant à clé.

Le Président DECIDE également de valider le devis n°6487 du 25 Avril 2023 de l'entreprise RETIF Béziers – SIRET 35163000900618 – sise « La Clauderie », rue des amandiers à Villeneuve-lès-Béziers (34420) d'un montant de 174,66 €HT soit 209,60 € TTC pour l'achat d'une vitrine de boutique sur pied de 40x40x160 cm.

050-2023 Régie Office du Tourisme – Animation Fascinant Week-end du samedi 21 octobre 2023 – Notes Aromatiques

Considérant le programme des Fascinants Week-end prévus du 19 au 22 octobre 2023 en partenariat avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles et les Offices de tourisme de la destination Minervois, Saint-Chinian Faugères en Languedoc,

VU la proposition de l'association « Ah Oui Productions » pour l'animation oenotouristique « Notes Aromatiques » sur le principe d'une dégustation de vins scénarisée et mise en musique avec Cédric Chauveau au piano, Philippe Charleux, comédien et le technicien.

VU l'avis du Conseil d'exploitation en date du 22 février 2023,

Le Président DECIDE de valider le devis n°23328 du 4 Avril 2023 de l'association « Ah Oui Productions – sise 17 Rue Calquières basses – 34120 PEZENAS d'un montant de 1 400 € TTC (TVA non applicable, article 293B du CGI) pour l'animation oenotouristique « Notes Aromatiques » prévue le 21 Octobre 2023 à 18h30

051-2023 Spectacle théâtre de rue BROGLII – Le 30/09/2023

Le Président DECIDE de valider le devis de l'association Lapin 34 – 2 Rue de la Buire – 69 003 LYON, d'un montant de 1975,38€ TTC, dans le cadre de la représentation du spectacle nommé BROGLII lors du « Marché Locavore » organisé par l'Office de tourisme des Avant-Monts du samedi 30 septembre 2023.

052-2023 Sieste Musicale – LAURENS – Le 24/06/2023

Vu la proposition de l'Association Anagram, du 28 mars 2023 pour un concert de 1h du *Duo Délia* qui se déroulera le 24 juin 2023 à Laurens, dans le cadre de la « *Sieste Musicale* » au tarif de 800 € TTC.

Le Président DECIDE de valider le contrat de cession de l'association Anagram' – 73, rue des étendoirs – 34 800 CLERMONT L'HERAULT, d'un montant de 800 € TTC, dans le cadre du Concert *Duo Délia* lors de la « *Sieste Musicale* » du samedi 24 juin 2023.

53-2023 Chuchotis 8^{ème} édition – ROQUESSOLS – Les 12,14,15,16 septembre 2023

Vu la proposition de la société Elenharpe, numéro de devis 2 022 005, pour 4 représentations, dont

- 3, avec les collègues du territoire de la Communauté de communes des Avant-Monts (Roujan, Murviel-les-Béziers, Magalas), les 12,14,15 septembre 2023,
- 1, le 16 septembre 2023, ouverte au grand public, lors de la 8^{ème} édition de « Chuchotis » à Roquessols au tarif de 900 € TTC.

Le Président DECIDE de valider le devis de la société Elenharpe – Elena Seyller autoentrepreneur – 27, avenue du Sambuc – 34 230 VENDEMIAN, d'un montant de 900 € TTC, dans le cadre de « Chuchotis » à Roquessols les 12, 14, 15, 16 septembre 2023.

054-2023 Chuchotis 8^{ème} édition – ROQUESSOLS – Les 12,14,15,16 septembre 2023

Vu la proposition de l'association *Le Cri de la Miette*, pour 4 représentations, dont

- 3, avec les collègues du territoire de la Communauté de communes des Avant-Monts (Roujan, Murviel-les-Béziers, Magalas), les 12,14,15 septembre 2023,
- 1, le 16 septembre 2023, ouverte au grand public, lors de la 8^{ème} édition de « Chuchotis » à Roquessols au tarif de 1792 € TTC.

Le Président DECIDE de valider le devis de l'association *Le Cri de la Miette* – 19 Avenue de France – 66 480 LE PERTHUS, d'un montant de 1792 € TTC, dans le cadre de « Chuchotis » à Roquessols les 12, 14, 15, 16 septembre 2023.

Je demande au Conseil de bien vouloir en prendre acte

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

LE PRESIDENT,



Accusé de réception en préfecture
034-200071058-20230522-111-2023-DE
Date de télétransmission : 24/05/2023
Date de réception préfecture : 24/05/2023